

COMMUNE DE NEUVILLE LES DECIZE
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2021

Nombre de membres dont le conseil municipal est composé : 11
Nombre de conseillers en exercice : 9
Nombre de conseillers présents : 6

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN et le douze mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de la Commune (à cause des mesures sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19) sous la présidence de Monsieur MORIN Daniel, Adjoint au Maire et Maire par intérim.

Monsieur le 1^{er} adjoint au Maire et Maire par intérim ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Étaient Présent(e)s : Mesdames POIRIER Catherine, WALTHER Isabelle, DEZAVELLE Sonia et Messieurs PARISOT Jean-Charles, MORIN Daniel, DUBOIS Didier, FARIA Michel, DACHER Thibaut.

Absent(e)s excusé(e)s : Monsieur PANNETIER Christophe qui a donné pouvoir à Mme POIRIER Catherine et Madame DEZAVELLE Sonia qui a donné pouvoir à Mme POIRIER Catherine.

Absent : Monsieur FARIA Michel

Date de convocation : 3 mai 2021

Monsieur DUBOIS Didier a été nommé secrétaire de séance.

Assistait à la séance :

Madame Mélanie JOACHIM, secrétaire de Mairie

Le procès-verbal du conseil municipal du 9 avril 2021 est adopté.

I – BAIL LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur MORIN informe les membres du Conseil que le logement communal de type F2, situé 104 Le Bourg, est disponible à la location. Il informe que Arnaud JOLIVOT souhaite louer ce logement à compter du 15 mai 2021.

Il propose de déterminer les conditions de location qui permettront d'établir un bail avec l'intéressé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- EMET un avis favorable à cette location à la date du 15 mai 2021 ;
- DETERMINE le montant du loyer à 245.00 euros qui sera révisé automatiquement chaque année, à la date d'anniversaire du contrat, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers du premier trimestre 2021 (130.69) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire par intérim à signer toutes pièces relative à ce bail.

Délibération n°12-05/01

Daniel MORIN intervient et explique que par la suite il sera nécessaire que la commission au logement se réunisse afin de discuter de certains biens communaux actuellement loués.

II – ELECTIONS PARTIELLES COMPLEMENTAIRES

Les membres du conseil municipal doivent se positionner pour le planning de tenue du bureau de vote.

Le planning a été élaboré comme suit et ne devrait pas être différent pour le second tour qui aura lieu le 6 juin :

8h00 à 10h30 : M. FARIA Michel / MME POIRIER Catherine / MME PARISOT Nathalie

10h30 à 13h00 : M. PARISOT Jean-Charles / MME WALTHER Isabelle / M. MORIN Daniel

13h00 à 15h30 : MME DEZAVELLE Sonia / M. DACHER Thibaut / MME POIRIER Catherine

15h30 à 18h00 : M. MORIN Daniel / M. DUBOIS Didier / MME BONNIN Solange

III – AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- POSTE AGENT TECHNIQUE

Le candidat retenu est Monsieur PAPONNEAU Frédéric, habitant Lusigny et actuellement employé pour Le Pal. Sa prise de poste aura lieu le 22 juin 2021. Ses compétences variées et sa présentation ont déterminé ce choix.

- ELECTIONS

Daniel MORIN rappelle la date du 1er tour des élections partielles complémentaires du 30 mai 2021 et donne quelques informations connues mais non officielles au sujet des futures candidatures.

- VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Le budget ayant été revu, La route de la Charpente sera terminée sur deux ans. En 2021, il s'agit de 300m linéaire qui seront effectués.

- EGLISE

La mise en sécurité du clocher a été effectuée le 19 avril. Des devis seront envoyés par l'architecte concernant les travaux de plus grande ampleur nécessaires sur l'ensemble de l'édifice. Un point positif, la charpente n'est pas en si mauvais état d'après l'architecte du patrimoine.

- BUDGET PARTICIPATIF 2021

Thibaut DACHER souhaite intervenir au nom de Sonia DEZAVELLE afin d'exposer des projets qu'elle aimerait déposer dans le cadre du programme « budget participatif 2021 ». Les dossiers sont à déposer avant le 15 juin, et elle souhaiterait connaître l'avis des conseillers municipaux sur les deux projets : création d'une aire de jeux pour enfants et installation d'un abribus. Monsieur DACHER donne des détails sur la localisation imaginée.

Daniel MORIN répond qu'un abribus existe déjà dans le Bourg certes un peu moins agréable au niveau esthétique. L'arrêt du bus se fait actuellement au niveau de l'ancienne école.

Pour ce qui est de la création d'une aire de jeux pour enfants, il explique que de nombreuses contraintes de sécurité se poseront ainsi que le coût de l'entretien annuel. De plus, il précise qu'il est nécessaire de passer par la création d'une association afin de déposer ce type de dossier. Enfin, il ne sait pas si la commune sera en mesure de compléter les 20% restant à la charge du dépositaire des dossiers.

Fin de la séance à 19H50.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

L'adjoint au Maire, MORIN Daniel

